

## **Au secours du climat, mais pas des entreprises**

**Alors que Michel Rocard préside début juillet une conférence de consensus sur un projet de « contribution climat énergie », l'économiste Pierre Cornut, consultant dans le domaine énergie-climat et membre de l'association Global Chance, détaille les enjeux, la faisabilité, et les conséquences pour les entreprises du concept phare du dispositif : la taxe carbone.**

**Acteurs de l'Économie. Le Grenelle de l'environnement a fait de nouveau surgir l'idée d'une taxe carbone. En quoi consiste-t-elle ?**

Pierre Cornut. Il est plus exact de parler d'une taxe mixte - au niveau français, le terme consacré est désormais « contribution climat énergie » - qui serait assise pour partie sur le contenu carbone et pour une autre partie sur le contenu énergétique. Son objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et pour cela il faut en effet agir non seulement sur l'intensité carbone de l'offre énergétique, mais aussi sur la demande d'énergie, dont la maîtrise est incontournable pour lutter avec succès contre le changement climatique. Par ailleurs, il serait souhaitable que le volet « carbone » de la taxe englobe en réalité aussi les autres gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote, etc...).

**Pourquoi cette taxe est-elle de nouveau envisagée ?**

Il en avait déjà été question au début des années 90 dans le cadre des négociations climat. Face à l'approche préconisée par les États-Unis (quotas d'émission et marché carbone), l'Europe avait envisagé une écotaxe mixte carbone-énergie. Mais ce projet s'est heurté à l'industrie nucléaire et ses relais politiques, notamment en France. Lesquels voient dans la menace climatique l'opportunité d'une relance du nucléaire et souhaitent une taxe basée sur le seul contenu carbone, car le nucléaire est une énergie faiblement carbonée. L'approche américaine des « marchés de droits à polluer » s'est donc imposée à Kyoto en 1997. Elle présente toutefois de nombreuses et sérieuses limites, qui commencent seulement à être reconnues par les négociateurs comme par les décideurs. De plus, les marchés carbone mis en place ne couvrent qu'une partie des acteurs économiques : environ 1500 installations énergétiques et industrielles en France.

**L'application de la taxe carbone dans les entreprises serait-elle aisée ?**

Sur un plan politique, non, car elle sera inévitablement perçue par une majorité des entreprises comme une contrainte supplémentaire. Techniquement, en revanche, la réponse est positive. Il faut appuyer autant que possible sur l'existant. Ainsi, les flux énergétiques dans la sphère économique sont déjà dans leur quasi totalité facturés et taxés. Sur le plan financier, le système comptable et fiscal déjà en place permet donc d'envisager rapidement une taxation mixte basée sur ces flux, dont on connaît par définition le contenu énergétique et dont on peut calculer le contenu carbone. C'est pourquoi la question n'est pas tant de savoir si l'on est capable techniquement de mettre en place une telle taxe, mais plutôt de savoir si la volonté politique est là et si elle saura résister à l'influence de certains lobbies. Concrètement, les entreprises vont devoir adapter leurs logiques et leurs pratiques pour, notamment, consommer moins d'énergie. Pour certaines, qui disposent de marges de manœuvre au regard des process existants, cela ne posera pas de problèmes insurmontables.

Pour d'autres, ce sera plus délicat : il leur sera alors difficile de ne pas simplement répercuter la taxe dans leur prix. Ceci étant, le vœu n'est pas d'imposer instantanément une taxe « massue », mais d'agir sur le long terme avec une taxe dont le taux augmentera peu à peu afin de donner du temps et une visibilité aux entreprises. La progressivité du mouvement sera donc totalement différente de la brutalité des hauts et bas pétroliers, pour prendre un exemple familial. Par ailleurs, n'oublions pas que cette écotaxe doit être neutre fiscalement, c'est-à-dire compensée par des baisses sur d'autres prélèvements : des allègements de charges sociales sur les bas salaires seraient sûrement bien accueillis par les entreprises. L'exigence de neutralité fiscale peut aussi se traduire par des mesures ciblées sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre : les ressources financières prélevées permettraient alors d'aider les acteurs économiques à s'adapter à la nouvelle donne.

### **Les entreprises sont-elles les premières visées par cette taxe ?**

Quelle que soit son assiette et ces modalités, cette écotaxe concernera de façon directe ou indirecte les entreprises comme les particuliers, sans oublier les administrations et autres acteurs de l'économie. D'ailleurs, quitte à simplifier le tableau, les biens et services fournis par les entreprises sont consommés en bout de chaîne par les particuliers : la question des « responsabilités » se pose donc de façon globale.

### **La taxe carbone n'est-elle pas suicidaire pour l'économie française si elle n'est pas instaurée dans le reste de l'Europe voir du monde ?**

En fait, ce problème se dresse pour l'ensemble des politiques climatiques. Pour l'heure, la mise en place au niveau européen d'une taxe sur les importations en provenance des pays défaillants est évoquée. Mais ce projet se heurte aux règles de l'OMC. Là encore, on est dans le champ du politique : la libéralisation des échanges commerciaux doit-elle primer sur les enjeux environnementaux ?

### **L'application a été repoussée à 2011. Sera-t-elle de nature à bouleverser les équilibres économiques en France ?**

Elle ne sera pas sans incidences, en particulier à moyen et long terme. C'est d'ailleurs sa raison d'être. On peut donc bien anticiper un bouleversement des équilibres économiques. Mais il est progressif et maîtrisé, à mon sens de loin préférable au chambardement de civilisation qui nous menace si nous optons pour le « laisser faire ».

(Propos recueillis par Françoise Sigot)